



DÉFINITION DU RISQUE

Les **Risques PsychoSociaux** (RPS) sont définis comme l'ensemble des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental (selon le collège d'expertise GOLLAC de 2011).

RÈGLEMENTATION

- Le Code du travail oblige l'employeur à évaluer l'ensemble des risques auxquels sont soumis les salariés et à prendre les mesures nécessaires pour préserver leur santé physique et mentale (articles [L4121-1](#) et [L4121-2](#)).
- Les RPS doivent être identifiés, analysés dans le cadre de l'évaluation des risques et inscrits dans le document unique.

INFORMATIONS & CONSEILS DE PRÉVENTION

1. LES DANGERS

Au même titre que les autres risques, les éléments psychosociaux et organisationnels doivent être étudiés dans l'entreprise. Les caractéristiques organisationnelles prennent, pour cette raison, toute leur importance.

Les facteurs psychosociaux de l'environnement se déclinent en 6 facteurs selon la [DARES](#) (Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et de la Statistique) :

- **exigences liées au travail** : intensité, complexité et contrainte de temps, etc. ;
- **exigences émotionnelles** : confrontation à la souffrance d'autrui, régulation des tensions avec le public, devoir cacher ses émotions ;
- **autonomie dans le travail** : excès ou insuffisance de marges de manœuvre ;
- **rapports sociaux au travail** : absence de reconnaissance, qualité dégradée des relations, difficultés d'intégration, perte de coopération et de confiance ;
- **conflits de valeur** : qualité empêchée, devoir faire des choses que l'on désapprouve ;
- **insécurité de la situation de travail** : changements organisationnels, précarité de l'emploi.

2. LES EFFETS SUR LA SANTÉ

- maladies cardiovasculaires ;
- troubles musculo squelettiques : canal carpien, épicondylite, lésion de l'épaule, cervicalgie, lombalgie ;
- maladies dermatologiques : alopecie, eczéma ;
- addictions : tranquillisants, alcool, tabac, produits illicites, workaholisme ;
- stress, anxiété ;
- dépression ;
- épuisement professionnel (burn-out) ;
- suicide.

Ils peuvent favoriser les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'absentéisme.

3. LES CONSEILS « STANDARDS » DE PRÉVENTION

- **prévention primaire** : une situation est repérée. Mettre en œuvre des actions, mobiliser différents acteurs pour résoudre cette situation ;
- **prévention secondaire** : la situation de travail est dégradée, des soins sont nécessaires. Les actions à mener nécessitent une prise en charge, un diagnostic et la mise en place de mesures ;
- **prévention tertiaire** : le salarié n'est plus en situation de travail, des soins sont impératifs. Il y a urgence d'analyser la situation et de mettre en place des actions.

POUR EN SAVOIR PLUS

Supports de Santé au Travail 72 :

- [Dépliant](#) : « Les risques psychosociaux » ;
- [Fiches repères](#) : « Santé psychologique au travail et Covid-19 » ;
- [Flyer](#) : « Souffrance mentale au travail ».

INRS :

- [ED 6250](#) : « 9 conseils pour agir au quotidien » ;
- [ED 6251](#) : « En parler pour s'en sortir » ;
- [ED 6086](#) : « Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise ? » ;
- [ED 6349](#) : « Comment agir en prévention ? » ;
- [ED 4700](#) : « S'informer pour agir » ;
- [ED 8002](#) : « Risques psychosociaux, bien-être et qualité de vie au travail. ».

Outils INRS :

- Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : [l'outil RPS-DU \(ED 6403\)](#) ;
- [Faire le point RPS](#) dans les petites entreprises ;
- [Faire le point RPS](#) pour le secteur sanitaire et social.